

Détournement d'argent dans l'entreprise par des commerciaux

Par soso76, le 17/12/2012 à 12:30

Bonjour,

Je travaille actuellement dans l'entreprise de ma maman ou nous sommes 9 salariés. parmis ces 9 salariés, il y a 2 commerciaux qui sont actuellement mis à pied a titre conservatoire en attendant leur licenciement.

Cela fait plus d'un mois et demi, qu'ils ne ramènent plus de bon de commande, donc plus d'argent qui rentre sur le compte de la société. A ce jour, pour le mois de novembre, aucun salarié n'a pu être payé et pour cause, nous nous sommes rendu compte que ces 2 personnes travaillaient pour leur compte personnel et cela avec le nom de la société.

Si l'argent qu'ils ont eu en leur possession (montant découvert à ce jour 20000€) avait été sur le compte aujourd'hui, nous serions payés.

Un dépot de plainte va être fait auprès du procureur de la république par ma maman Ma question à ce jour est peu on (en tant que salariés) faire queqlue chose ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 17/12/2012 à 13:48

bonjour

s'il y a des éléments probants de détournement	de fonds il faut déposer plainte sans tarder.	